

État-major des Armées État-major de zone de défense de Metz Division appui des formations

Metz, le 0 9 AOUT 2022 N° 503 553 /ARM/EMA/EMZD Metz /DIV.ADF/BSI/SSEU/NP EP6643

1 6 AOUT 2022

SDI/ADS

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOQUE de SÉRIÈGE, gouverneur militaire de Metz, officier général de zone de défense et de sécurité Est, commandant de zone terre Nord-est, commandant des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord.

OBJET

: permis de construire centrale photovoltaïque - Wallers (59).

RÉFÉRENCE

: courriel du 2 août 2022.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez consulté à propos du permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Les sept muids de la fosse Lambrecht », à Wallers.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émets aucune objection à ce projet.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation, le lieutenant-colonel Philippe de Danne, chef du bureau stationnement infrastructure

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES:

- DDTM Nord;
- ESID de Metz.

COPIES:

- COMBdD Lille;
- SDRCAM BA 705 section environnement aéronautique ;
- USID Lille.